



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 28 août 2013 à 19 h tenue en en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE ST-LAURENT

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

La mairesse suppléante, madame Anne St-Laurent, ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

- Madame Lucie Isabelle dépose à l'attention des membres du conseil une lettre ayant pour objet une entrée d'eau arrachée face au 47, avenue Richard.
 - Monsieur Germain Decelles dépose à l'attention des membres du conseil 3 lettres ayant pour objet :
 - La situation sur l'avenue Marien
 - Présentation du document « La ville flexible »
 - Senteurs en provenance des égouts sur l'avenue Marien
-

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2013

CM-201308207 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 août 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 août 2013

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 14 août 2013

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

- 3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4 Rapports des commissions**
- 4.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 août 2013
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Appui à la coalition citoyenne de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR)
- 5.2 Offre de paiement comptant pour le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles au programme de subventions de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ), année 2012
- 5.3 Vente d'immeubles à l'enchère pour taxes impayées
- 5.4 Dérogations mineures pour le lot 4 683 646 du cadastre du Québec – cases de stationnement, marge avant et coefficient d'occupation du sol
- 5.5 Vacant
- 5.6 Projet d'aménagement d'un parc à chiens
- 6 Règlements**
- 6.1 Adoption – Règlement 713-92 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendement afin d'inclure le lot 4 683 646 du cadastre du Québec dans la zone 10
- 6.2 Adoption – Règlement 31-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement
- 6.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 30-2013 – Règlement décrétant les travaux de reconstruction du parc des Vétérans afin d'augmenter la dépense affectée pour ces travaux
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Prolongation du contrat de location des ordinateurs et serveurs de Dell Canada inc. et d'acquisition de ces équipements à la fin de ce contrat de location
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 10 Demande de contributions financières**
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOUT 2013

CM-201308208 2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 14 août 2013 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2013 et celui de la séance extraordinaire du 14 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201308209 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 28 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 AOÛT 2013

CM-201308210 4.1

La mairesse suppléante, madame Anne St-Laurent, dépose séance tenante le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 août 2013.

RAPPORT DES SERVICES 5

APPUI À LA COALITION CITOYENNE DE L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT (HMR)

CM-201308211 5.1

Considérant que la coalition pour l'hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) se met en place pour promouvoir la modernisation de l'hôpital qui dessert le tiers de la population de Montréal;

Considérant le profil sociosanitaire du bassin de la population que l'hôpital Maisonneuve-Rosemont a le mandat de desservir;

Considérant le droit de cette population à recevoir les soins de traitements requis par son état de santé;

Considérant l'augmentation constante de la demande de soins et de services et de la pression créée par cette demande;

Considérant le manque d'espace disponible pour répondre aux besoins de la population (notamment les personnes âgées) et la nécessité d'ajouter des espaces additionnels pour répondre adéquatement à cette demande;

Considérant les besoins importants de modernisation des installations et de la nécessité d'offrir un environnement performant, de qualité et sécuritaire aux patients, au personnel, aux médecins et aux chercheurs;

Considérant les exigences liées à la mission universitaire de l'hôpital, notamment en ce qui concerne la recherche, la formation et le perfectionnement de la relève;

Considérant l'invitation lancée par les membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'hôpital, appelant les citoyens, entreprises et organismes de l'est de Montréal à soutenir celle-ci en se joignant à la Coalition citoyenne pour l'HMR.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer la Coalition citoyenne pour l'HMR dans ses démarches auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec afin que ce dernier se penche sur le dossier du plan de modernisation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et de lui donner son aval dans les meilleurs délais;

D'inciter les citoyens de Montréal-Est à signer la pétition en faveur de la modernisation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont disponible sur le site Internet de la Coalition au www.coalitionhmr.com;

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'au Dr Rafik Ghali, MD, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'EAU ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE - CONTRIBUTION QUÉBEC (TECQ), ANNÉE 2012

CM-201308212 5.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de la trésorière et directrice générale adjointe de la Ville de Montréal-Est, madame Carole Michelin, de ne pas payer la somme de deux cent vingt-neuf mille quatre-vingt-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (229 089.78 \$) comptant, mais de payer ce montant à même la quote-part spécifique, visant le remboursement des travaux effectués pour l'année 2012, qui sera perçue à compter de l'exercice 2014;

D'acquitter la somme de 92 029.57 \$ pour les travaux admissibles aux "Grandes villes" et de prévoir annuellement une dépense d'agglomération supplémentaire d'environ 100 000 \$ afin de compenser cette charge et que le conseil autorise la trésorière à effectuer un transfert budgétaire à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES À L'ENCHÈRE POUR TAXES IMPAYÉES

CM-201308213 5.3

Considérant l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant la liste des comptes clients en date du 20 août 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ne pas vendre d'immeuble, en 2013, pour taxes impayées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT 5.4

VACANT 5.5

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC À CHIENS

CM-201308214 5.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est veut utiliser une partie du terrain constitué des lots 2 611 378 et 2 611 380 du cadastre du Québec et appartenant à l'Agence métropolitaine de transport pour y aménager un parc à chiens;

Considérant que ce terrain est situé entre les rues Victoria et Prince-Albert à l'est de l'avenue Marien;

Considérant que la municipalité assurera l'aménagement, la sécurité et l'entretien de cet espace;

Considérant que ce terrain devra être libéré par la Ville sur un avis de 30 jours si un projet de développement voit le jour du côté de l'Agence métropolitaine de transport;

Considérant que l'espace pour ce parc à chiens sera de 20 mètres par 30 mètres et qu'il y aura une séparation afin d'avoir un côté du parc pour les gros chiens et l'autre pour les petits;

Considérant que le coût d'installation de la clôture est d'environ 20 \$ le pied linéaire;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les sommes nécessaires au budget.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser les représentants de la Ville à négocier un projet d'entente avec l'Agence métropolitaine de transport pour l'aménagement d'un parc à chiens entre les rues Victoria et Prince-Albert à l'est de l'avenue Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-92 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INCLURE LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA ZONE 10

CM-201308215 6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le Règlement 713-92 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'inclure le lot 4 683 646 du cadastre du Québec dans la zone 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

CM-201308216 6.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 30-2013 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE AFFECTÉE POUR CES TRAVAUX

CM-201308217

6.3

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 30-2013 - Règlement décrétant les travaux de reconstruction du parc des Vétérans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

PROLONGATION DU CONTRAT DE LOCATION DES ORDINATEURS ET SERVEURS DE DELL CANADA INC. ET D'ACQUISITION DE CES ÉQUIPEMENTS À LA FIN DE CE CONTRAT DE LOCATION

CM-201308218

7.1

Considérant que le contrat de location de 75 ordinateurs et de la solution de serveurs auprès de l'entreprise de Dell Canada inc. vient à échéance le 31 octobre 2013;

Considérant l'article 6 (3) de l'annexe de location du contrat intervenu avec Dell Canada inc. dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition de matériel informatique (projet INF 2010-03).

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la prolongation du contrat conformément aux termes de l'article 6 (3) de l'annexe de location du contrat intervenu avec Dell Canada inc. dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition de matériel informatique (projet INF 2010-03);

De prévoir les sommes nécessaires au budget 2014;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

RELATION PUBLIQUE

11

PROCLAMATION

12

AFFAIRE NOUVELLE

13

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201308219

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

La mairesse suppléante, madame Anne St-Laurent, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
